

**Plan des servitudes d'utilité  
publique n° 2/2  
Echelle 1/5000**

23/01/2012	Approbation	Mise à jour n° 3
07/05/2013	Mise à jour n° 1	Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour
25/01/2016	Modification simplifiée n° 1	
05/09/2016	Modification simplifiée n° 2	
30/11/2016	Mise à jour n° 2	

À Haguenau  
 Le 22 novembre 2017  
 La Vice-Président  
 Jean-Lucien NETZER

Limite communale

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

**AC1 Monument historique :**

○ Périmètre du champ de visibilité d'un monument historique inscrit ou classé

☆ Monument inscrit

⊔ Réserve archéologique : parcelles des nécropoles

**AS1 Captages d'eau potable :**

● Périmètre de protection immédiat

▨ Périmètre de protection rapproché

▧ Périmètre de protection éloigné

↔ 14 Ligne électrique HT

**PM1 Plan de protection des risques naturels :**

**PPRI de la Zorn et du Landgraben :**

▨ Zone 1 à préserver (zone orange)

▧ Zone 2 constructible sous condition (zone jaune)

—○— Canalisation de transport de gaz

▨ PT2 Zone spéciale et zone secondaire de dégagement

—/— PTS Lignes et installations de télécommunication

▨ T1 Chemin de fer

T7 - Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement.  
Servitude s'appliquant sur l'ensemble de cette commune

